

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture  
et de l'alimentation

**Arrêté du 8 octobre 2020**

**portant approbation de la directive régionale d'aménagement de la région Auvergne-  
Rhône-Alpes**

NOR: AGRT2008098A

## **Le ministre de l'agriculture et de l'alimentation,**

Vu le code forestier, notamment les articles L. 122-2, L. 122-6, D. 122-2, D. 122-3, D. 122-4, et D. 122-5 ;

Vu le code de l'environnement, notamment l'article R. 122-17 ;

Vu l'avis émis par l'autorité environnementale de la région Auvergne-Rhône-Alpes en date du 15 mai 2019 ;

Vu l'avis du Préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes au titre de la politique forestière en date du 14 octobre 2019 ;

Vu la déclaration prévue par l'article L.122-10 du code de l'environnement, le rapport environnemental, et le projet de directive transmis par l'Office national des forêts,

## **Arrête:**

### **Article 1er**

Est approuvée la directive régionale d'aménagement de la région Auvergne-Rhône-Alpes, qui précise les objectifs et la stratégie de gestion durable des forêts domaniales de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

### **Article 2**

La directive régionale d'aménagement ainsi que la déclaration, visée par l'article L. 122-10 du code de l'environnement susvisé, peuvent être consultées sur le site internet de la Préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes <https://www.prefectures-regions.gouv.fr/auvergne-rhone-alpes> ou dans les sous-préfectures concernées.

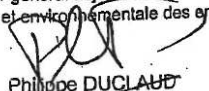
### Article 3

La directrice générale de la performance économique et environnementale des entreprises et le préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 8 octobre 2020.

Pour le ministre et par délégation :  
Le directeur général adjoint de la performance  
économique et environnementale des entreprises,  
P. Duclaud

Pour le Ministre et par délégation  
Le directeur général adjoint de la performance  
économique et environnementale des entreprises

  
Philippe DUCLAUD